L'Autorité s'autosaisit pour avis sur le secteur de l'intelligence artificielle générative et lance une consultation publique

Publié le 08 février 2024

En plein essor, le secteur de l'intelligence artificielle générative devrait représenter 42 milliards d'euros en 2023 (soit le double de 2022) et pourrait même attendre un chiffre d'affaires annuel de plus 200 milliards d'euros à l'horizon 2030. Ce nouveau secteur se structure rapidement autour d'entreprises du numérique déjà fortement présentes sur des marchés adjacents, tel que celui de la fourniture de services de ***cloud.*** Au vu des enjeux importants et de l'évolution très rapide de ce secteur, l'Autorité de la concurrence a décidé de s'autosaisir pour avis afin d'analyser son fonctionnement concurrentiel et rendra son avis dans les prochains mois.

Cet avis sera l'occasion d'examiner les stratégies mises en place par les grands acteurs du numérique visant à consolider leur pouvoir de marché actuel à l'amont de la chaîne de valeur de l'IA générative, ou à tirer parti de ce dernier, pour se développer dans ce secteur en plein essor. Ainsi, l'Autorité s'intéressera en particulier aux pratiques mises en œuvre par les acteurs déjà présents sur l'infrastructure ***cloud*** et aux problématiques liées à l'accès à ces infrastructures, aux données et à une main d'œuvre qualifiée. Elle examinera également les prises de participation des grands acteurs du numérique dans des entreprises innovantes spécialisées dans l'intelligence artificielle générative.

Afin de mener à bien ses travaux, l'Autorité lance dès aujourd'hui une consultation publique afin de recueillir les observations des parties prenantes. Les acteurs sont invités à répondre aux questions formulées par l'Autorité et à adresser leurs réponses avant le **vendredi 22 mars** à consultationavisiagenerative@autoritedelaconcurrence.fr

Ces contributions viendront enrichir la réflexion de l'Autorité de la concurrence et seront intégrées dans l'avis final.

LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Intelligence artificielle générative : l'Autorité s'autosaisit pour avis et lance une consultation publique jusqu'au vendredi 22 mars

Accéder